

Extrait du Registre des Délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort

SEANCE DU 7 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept février à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 30 janvier 2025

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents :		
CA Saint-Lô Agglo : Mme Sylvie LEBLOND, Mme Evelyne MASSICOT, M. Antoine AUBRY, M. Éric FOLLAIN, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, M. Emmanuel LUNEL, M. Claude JVALET, Mme Lydie BROTON, M. Jean-Yves LETESSIER, Mme Nicole GODARD, Jacques CLAIRAUX	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Pascal RENOUF, M. Jean LE BEHOT, M. Michel LHULLIER, M. Charly VARIN (à compter de la délibération n°2025-09), Samuel PACEY	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE, Mme Aurélie GIGAN		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES		
CC Baie du Cotentin : M. Michel LEBLANC, Mme Chantal LELAVECHEF	X	X
Pouvoirs : Mme Marie-Agnès HEROUT a donné pouvoir à Mme Corinne CLEMENT		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, Mme Céline LAUTOUR, Mme Valérie MILLOT (CC Baie du Cotentin) ; M. Denis LECLUZE, M. Patrick SIMON, M. Valentin GOETHALS, Mme Morgane BUISSON, M. Philippe BRIARD, M. Jérôme VIRLOUVET, Mme Virginie METRAL (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Loïck ALMIN, M. Damien PILLON (CC Côte Ouest Centre Manche) ; M. Serge BOSSARD (Villedieu Intercom)		
Nb de délégués en exercice : 38		
Nb de délégués titulaires présents : 23		
Nb de délégués suppléants présents : 0		
Nb de pouvoirs : 1		
Nb de votants : 24		

M. Pascal LANGLOIS a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2025-06 : Cession de matériels

Attendu que le syndicat mixte du Point Fort est propriétaire des biens suivants :

N° inventaire	Désignation	Date d'acquisition	Valeur brute d'acquisition	VNC au 31.12.2024
1459	PELLE CHENILLE Marque : JCB Type : JS 220 Année : 2014	06/2017	96 000 €	12 000 €
1877	Godet d'occasion	08/2024	3 600 €	3 475 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical autorise le Président à céder les biens désignés ci-dessus à la société AXYOM pour un montant de 15 000 € HT, soit 18 000 € TTC.

Ainsi délibéré en séance,
Le 7 février 2025
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Pascal LANGLOIS



Le Président,

Laurent PIEN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **12 FEV. 2025**

Mis en ligne le : **12 FEV. 2025**